

FICHE D'INSCRIPTION

A découper et à remettre au Centre Social au plus tard le : 03/06/2025

(Aucune inscription ne sera prise en compte au-delà de cette date)

Responsable légal :

Nom : Prénom :

Adresse :

Téléphone : Portable :

Enfant(s) :

Nom Prénom Date de naissance

.....

.....

.....

Dates d'inscription :

(Cocher les cases correspondantes)

Accueil : Huriel

Prémilhat

Dates	Repas	Journée	½ Journée Matin	½ Journée Après-midi
Lundi 07/07				
Mardi 08/07				
Mercredi 09/07				
Jeudi 10/07				
Vendredi 11/07				
Lundi 14/07	FERIE			
Mardi 15/07				
Mercredi 16/07				
Jeudi 17/07				
Vendredi 18/07				
Lundi 21/07				
Mardi 22/07				
Mercredi 23/07				
Jeudi 24/07				
Vendredi 25/07				
Lundi 28/07				
Mardi 29/07				
Mercredi 30/07				
Jeudi 31/07				
Vendredi 01/08				

Je, soussigné(e), en tant que responsable légal atteste avoir pris connaissance du règlement intérieur de l'accueil de loisirs.

Date et Signature :

⚠ LA FICHE DE RENSEIGNEMENTS AINSI QUE LA FICHE SANITAIRE ⚠
DEVIENNENT ANNUELLES ET RECONDUCTIBLES
SEULE LA FICHE D'INSCRIPTION EST A REMPLIR
POUR CHAQUE PERIODE DE VACANCES

Contacts accueils de loisirs :

(Durant les vacances uniquement)

HURIEL : 04.70.28.65.06

PRÉMILHAT : 04.70.03.61.06

École primaire : 4, rue des Brênes

École primaire : 6, rue des Perches

Horaires de fonctionnement :

Journée complète :

Accueil de 8h à 9h

Départ de 17h30 à 18h30

Demi-journée matin :

Accueil de 8h à 9h

Départ 12h ou 13h30 (si repas)

Demi-journée après-midi :

Accueil 12h (si repas) ou 13h30

Départ de 17h30 à 18h30

Pour déposer vos dossiers d'inscription le Centre Social est ouvert :

Du lundi au jeudi de 9h à 12h et de 14h à 17h

Vendredi de 9h à 12h Uniquement

Documents obligatoires à fournir pour l'inscription et à remettre au centre social de Saint Martinien :

(A récupérer au Centre Social ou Téléchargeable sur notre site internet)

➡ **Une fiche d'inscription** (ci-jointe)

➡ **Une fiche de renseignements** (annuelle)

- Joindre obligatoirement une photocopie de votre avis d'imposition complet (ou de non-imposition) établi en 2024 sur les revenus de l'année 2023
- Précisez votre numéro d'allocataire CAF ou immatriculation MSA
- Joindre obligatoirement l'attestation d'assurance responsabilité civile avec option extra-scolaire pour chaque enfant

➡ **Une fiche sanitaire par enfant** (annuelle)

Joindre obligatoirement une photocopie des vaccinations à jour et une copie si l'enfant a un dossier PAI

Tarifs des journées et demi-journées :

ils sont calculés en fonction de vos revenus

Rappel inscription à la semaine, facturation sur 5 jours

Journée ou demi-journée déductibles

uniquement si un justificatif est fourni au service animation

Prix du repas : 3,30 € par jour et par enfant

Prix du goûter : 0,60 € par jour et par enfant